Affiché le 2 9 AVR. 2021

ID: 074-247400112-20210427-D_2021

2021-47 FINANCES/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS **DE CRUSEILLES**

LE 27 AVRIL 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 21 avril 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal -130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL procuration, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS procuration, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26

Secrétaire de séance : M. Pierre GAL

Date d'affichage:

2 9 AVR. 2021

OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 2 9 AVR, 2021 ID: 074-247400112-20210427-D 2021 47-D

2021-47 FINANCES/ PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE DE CRUSEILLES

Monsieur le Président expose que le versement au profit de la Commune de Cruseilles d'un fonds de concours se justifie au titre des coûts de fonctionnement supportés par celle-ci sur son gymnase, alors qu'en période scolaire il est utilisé régulièrement par les enfants des établissements scolaires primaires et maternelles relevant de la compétence de l'intercommunalité.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire de voter la reconduction de la prise en charge partielle des frais de fonctionnement pour l'utilisation du gymnase par les scolaires de l'intercommunalité, à compter du 1^{er} septembre 2020 et jusqu'au 31 août 2021. Les modalités de versement de la subvention seront alors repensées en lien avec la mise en service du nouveau gymnase, comme prévu lors du vote de la délibération précédente.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de verser la somme de 36 500 € afférente aux frais de fonctionnement du gymnase jusqu'au 31 Août 2021, pour le temps d'occupation par les scolaires de l'intercommunalité. Cette participation financière est prévue au budget de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- → CHARGE Monsieur le Président de régulariser le paiement dans les meilleurs délais

Acte certifié exécutoire le :

Le Président Xavier BRAND 2 9 AVR. 2021